

# RAPPORT ANNUEL 2014 ATC-ICNA

**Allocation Temporaire Complémentaire  
des Ingénieurs du Contrôle de la  
Navigation Aérienne**

---

---

Le rapport annuel se présente comme suit :

**I. LE RAPPORT DE GESTION ..... 2**

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

**II. LES COMPTES ANNUELS ..... 9**

**Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable**

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

**L'audit des comptes**

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes de l'ATC-ICNA portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

**III. LEXIQUE ..... 21**



---

---

<b>Présentation générale</b> .....	3
<b>Financement du fonds</b> .....	4
<b>Gestion administrative</b> .....	5
<b>Indicateurs</b> .....	6
<b>Frais de gestion</b> .....	8

## **PRESENTATION GENERALE**

L'allocation temporaire complémentaire des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ATC/ICNA) a été instituée par la loi n°89-1007 du 31 décembre 1989 relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne.

Le décret n°98-1096 du 4 décembre 1998 crée le fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire dont la gestion est confiée au directeur général de la Caisse des dépôts, assisté d'un comité de suivi.

Conformément à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1998 portant application du décret précité, cette instance, composée de membres de la Caisse des dépôts et de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), se réunit annuellement afin d'examiner la gestion administrative ainsi que la gestion comptable et financière du fonds.

Les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne radiés des cadres par limite d'âge ou sur leur demande à compter de leur cinquantième anniversaire ou pour invalidité bénéficient, pendant huit ans dès leur cessation d'activité, de cette allocation temporaire complémentaire payée par la Caisse des dépôts.

En application de l'article 129 de la loi n°2006-1771 du 30 décembre 2006, les ICNA radiés des cadres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 bénéficient de cette allocation pendant une durée totale de 13 ans. Elle est calculée sur la base de l'indemnité spéciale de qualification versée à un premier contrôleur, en retenant 118 % de cette base les 8 premières années et 64 % les 5 années suivantes.

Les modalités de gestion administrative et financière du fonds sont définies par une convention du 5 février 1999 signée entre la DGAC et la Caisse des dépôts remplacée par une nouvelle convention du 16 septembre 2014.

### Remarque

La loi de finances pour 2015 a créé un complément individuel temporaire au profit des ICNA radiés des cadres par limite d'âge ou invalidité ne bénéficiant pas du taux plein (article 6-1 de la loi n°89-1007 du 31 décembre 1989 modifié par l'article 124 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014).

**FINANCEMENT DU FONDS**

Le compte numéraire sur lequel sont imputées les sommes nécessaires au paiement de l'allocation temporaire complémentaire est crédité mensuellement par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

L'allocation temporaire complémentaire (ATC) est payée mensuellement à terme échu aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne radiés des cadres ou à leurs ayants cause.

**Financement du fonds ATC ICNA de 1999 à 2014**

(en euros)

Années	Cotisations ICNA et Abondement DGAC	Ventilation des cotisations et abondement		
		Abondement DGAC		Cotisations recalculées
		Montant DGAC (abondement employeur)	Trop-versés fonds Polynésie et Nouvelle Calédonie *	
1999	7 371 159	700 000		6 671 159
2000	3 587 594	700 000		2 887 594
2001	4 260 656	700 000		3 560 656
2002	4 967 772	700 000		4 267 772
2003	5 575 240	700 000		4 875 240
2004	5 698 658	700 000		4 998 658
2005	15 343 980	700 000		14 643 980
2006	11 511 545	700 000	509 604	10 301 941
2007	12 127 120	700 000	526 001	10 901 119
2008	11 465 615		592 405	10 873 210
2009	12 303 773		690 522	11 613 251
2010	11 900 586		460 235	11 440 351
2011	11 433 042			11 433 042
2012	16 145 147	4 800 000		11 345 147
2013	16 939 830	5 500 000		11 439 830
2014	18 086 734	6 337 365		11 749 369

\* Trop-versé d'un montant total de 2,8 millions d'euros porté au crédit du compte de la CDC entre 2006 et 2010, correspondant au reversement par la DGAC de la totalité de l'ISQ (Indemnité Spéciale de Qualification) et non uniquement à la part relative aux cotisations ICNA dont le taux est de 24,6 % (message du 23 février 2011).

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

La gestion administrative du fonds " Allocation temporaire complémentaire des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne " est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de solidarité de la Caisse des dépôts et consignations.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, service de la gestion des pensions.

L'activité de l'unité «Gestion spécifique», en charge de l'ICNA se décompose en deux grandes fonctions :

- la liquidation et la révision des allocations,
- le paiement des allocations

Les fonctions ci-dessus sont accomplies au moyen d'une application informatique dédiée.

Tous les mois, le service gestionnaire procède :

- à la liquidation des dossiers,
- à la préparation de la paie,
- à la mise à jour des paramètres de calcul,
- à toutes les mises à jour nécessaires (rappels, retenues, etc...),
- à la mise à jour de l'historique de l'ATC (archivage informatique des échéances),
- au reversement des oppositions pour pension alimentaire ou pour avis à tiers détenteurs,
- à la régularisation, auprès des ayants cause, de la situation après décès des bénéficiaires.

En outre, le service gestionnaire procède annuellement à un contrôle d'existence.

Le reversement des cotisations sociales à l'ACOSS est assuré par le service comptabilité (DIC) de l'établissement.

Le service « Vie sociale » de la Direction de la gouvernance des fonds a en charge l'organisation du comité de suivi.

**INDICATEURS**

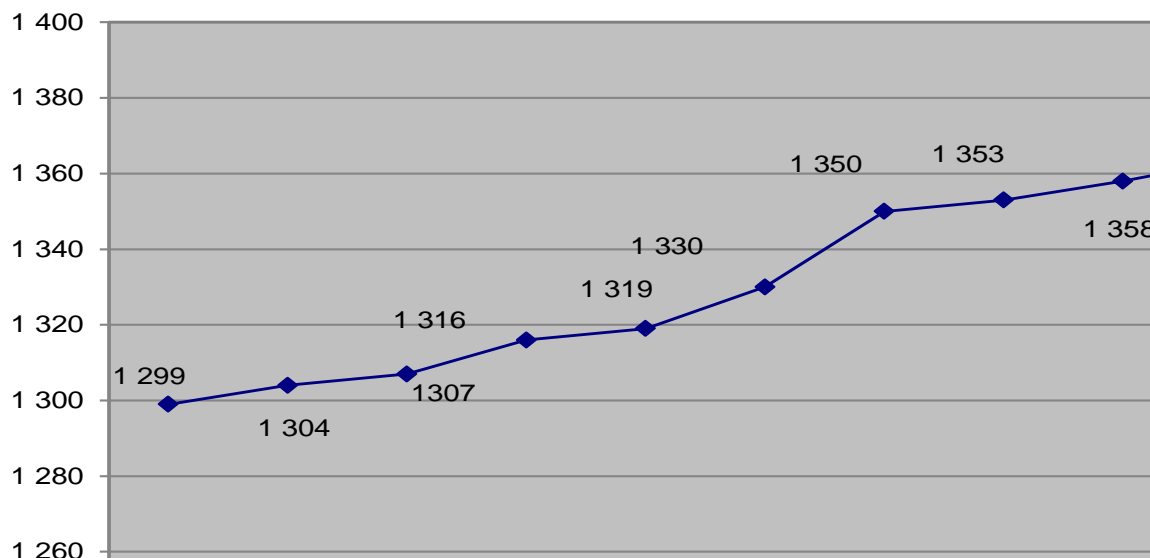
**Le nombre d'allocataires (nombre de paiements)**

Nombre d'allocataires au 31/12/2013 :	1295	
Entrées (droits propres et dérivés) :	92	➤ 90 Droits propres ➤ 2 Droits dérivés
Remis en paiement après arrêt cumul		➤ 2 Droits propres
Sorties :	5	➤ 4 Allocataires décédés ➤ 1 Orphelin atteignant 21 ans
Nombre d'allocataires au 31/12/2014 :	1383	

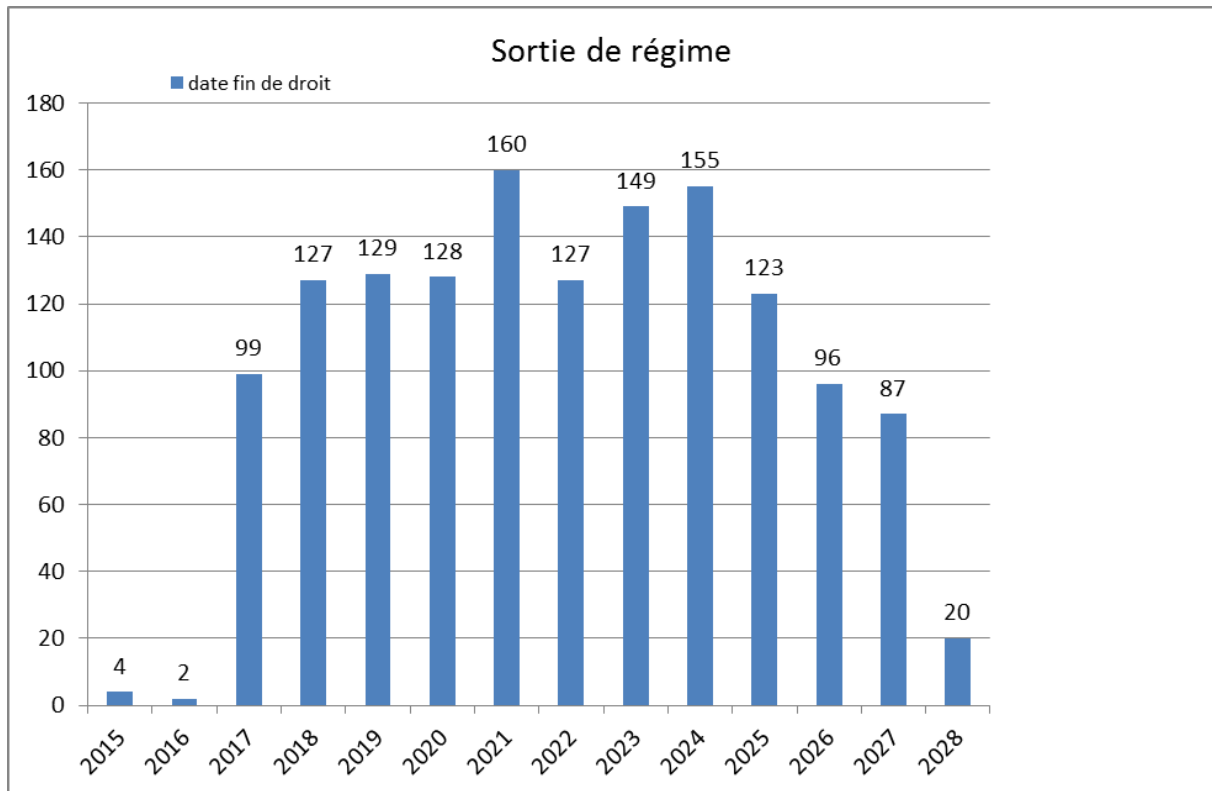
**Evolution mensuelle 2014**

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept,	Oct,	Nov.	Déc.
1 299	1 304	1307	1 316	1 319	1 330	1 350	1 353	1 359	1 364	1 372	1 383

Allocataires ATC en 2014



Prévisions de sortie de régime





### **FRAIS DE GESTION**

En qualité de gestionnaire, la Caisse des dépôts et consignations perçoit une rémunération annuelle de 0,90 % hors taxes des prestations servies au titre de la gestion administrative et de 0,30 % hors taxes de l'encours défini comme la moyenne des actifs gérés valorisés chaque fin de mois au titre de la gestion financière.

Pour la gestion 2014, le montant des frais de gestion s'élève à 323 409 €.

Une facture prévisionnelle est adressée à la Direction générale de l'aviation civile en janvier de chaque année.



<b>Bilan</b> .....	10
<b>Compte de résultat</b> .....	12
<b>Résultat et réserves</b>	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	13
<b>L'annexe comptable</b>	
Principes, règles et méthodes comptables.....	14
Notes sur le bilan .....	15
Notes sur le compte de résultat.....	18
Affectation du résultat .....	19
<b>L'audit des comptes</b> .....	20

**BILAN ACTIF***(en euros)*

A C T I F	EXERCICE 2014			EXERCICE 2013
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>34 357 530</b>		<b>34 357 530</b>	<b>39 112 866</b>
Titres pris en pensions livrées	24 599 736		24 599 736	28 499 150
Intérêts courus s/ PL Long terme	9 757 793		9 757 793	10 613 716
<b>TOTAL I</b>	<b>34 357 530</b>		<b>34 357 530</b>	<b>39 112 866</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Créances et comptes rattachés</b>	<b>1 297 920</b>		<b>1 297 920</b>	<b>454 361</b>
Titres pris en pensions livrées	302 844		302 844	395 406
Intérêts courus s/PL Court terme	6 505		6 505	8 593
Produits à recevoir DGAC	973 895		973 895	44 406
Pension arrérages indus versés	8 988		8 988	327
Avoir sur frais administratifs CDC	5 688		5 688	5 629
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>15 848 048</b>		<b>15 848 048</b>	<b>16 356 888</b>
Parts Fonds Communs Placements	15 848 048		15 848 048	16 356 888
<b>Disponibilités</b>	<b>867 805</b>		<b>867 805</b>	<b>1 167 501</b>
Banque	867 805		867 805	1 167 501
<b>TOTAL II</b>	<b>18 013 773</b>		<b>18 013 773</b>	<b>17 978 750</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II )</b>	<b>52 371 303</b>	<b>0</b>	<b>52 371 303</b>	<b>57 091 616</b>

(en euros)

PASSIF	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Report à nouveau</b>	<b>51 085 179</b>	<b>50 133 310</b>	<b>52 232 493</b>	<b>51 085 179</b>
Report à nouveau	51 085 179	50 133 310	52 232 493	51 085 179
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 147 314</b>	<b>951 869</b>		
Résultat de l'exercice	1 147 314	951 869		
<b>TOTAL I</b>	<b>52 232 493</b>	<b>51 085 179</b>	<b>52 232 493</b>	<b>51 085 179</b>
<b>Dettes et comptes rattachés</b>	<b>138 810</b>	<b>106 437</b>	<b>138 810</b>	<b>106 437</b>
Impayés sur prestations	300	1 126	300	1 126
Commission de conservation	315	1 207	315	1 207
Contribution sociale généralisée	44 822	33 751	44 822	33 751
Contribution soc. génér. élargie	78 437	59 067	78 437	59 067
Contribution RDS	9 334	7 035	9 334	7 035
Casa	5 602	4 223	5 602	4 223
Intérêts à payer sur compte banque	0	29	0	29
<b>TOTAL II</b>	<b>138 810</b>	<b>106 437</b>	<b>138 810</b>	<b>106 437</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>0</b>	<b>5 900 000</b>	<b>0</b>	<b>5 900 000</b>
Produits perçus d'avance	0	5 900 000	0	5 900 000
<b>TOTAL III</b>	<b>0</b>	<b>5 900 000</b>	<b>0</b>	<b>5 900 000</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>52 371 303</b>	<b>57 091 616</b>	<b>52 371 303</b>	<b>57 091 616</b>

LES COMPTES ANNUELS  
**COMPTE DE RESULTAT**

(en euros)

	2014	2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Financement principal</b>	<b>18 086 734</b>	<b>16 939 830</b>
Contributions DGAC	18 086 734	16 939 830
<b>Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>18 086 734</b>	<b>16 939 831</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Prestations servies</b>	<b>17 860 384</b>	<b>17 063 857</b>
Arrérages d'allocations	17 860 384	17 063 857
<b>Autres charges techniques</b>	<b>327</b>	<b>0</b>
Créances irrécouvrables	327	0
<b>Frais de gestion</b>	<b>323 409</b>	<b>329 314</b>
Frais administratifs CDC	321 402	326 000
Autres frais de gestion	2 006	3 314
<b>TOTAL II</b>	<b>18 184 120</b>	<b>17 393 171</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>-97 386</b>	<b>-453 340</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Revenus sur pensions livrées court terme	15 098	19 448
Revenus sur pensions livrées long terme	1 202 994	1 384 052
Plus-values sur FCP	26 605	1 737
Intérêts créditeurs sur compte-courant	2	
<b>TOTAL III</b>	<b>1 244 700</b>	<b>1 405 237</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts débiteurs sur compte-courant	0	29
<b>TOTAL IV</b>	<b>0</b>	<b>29</b>
<b>RESULTAT FINANCIER ( III- IV )</b>	<b>1 244 700</b>	<b>1 405 209</b>
<b>RESULTAT COURANT ( I - II ) + ( III )</b>	<b>1 147 314</b>	<b>951 869</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III )</b>	<b>19 331 434</b>	<b>18 345 068</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV )</b>	<b>18 184 120</b>	<b>17 393 200</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 147 314</b>	<b>951 869</b>

**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET DU RESULTAT***(en euros)*

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	51 401 177	51 232 449	49 088 689	50 133 310	51 085 179
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-168 728	-2 143 760	1 044 621	951 869	1 147 314
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>51 232 449</b>	<b>49 088 689</b>	<b>50 133 310</b>	<b>51 085 179</b>	<b>52 232 493</b>

Depuis l'origine du fonds, les affectations des résultats excédentaires au compte de report à nouveau ont entraîné une augmentation régulière des capitaux propres, à l'exception des exercices 2010 et 2011 dont les résultats étaient déficitaires.

## **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **I - Principes comptables**

Le Fonds de l'Allocation Temporaire Complémentaire des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ATC-ICNA) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par l'ATC-ICNA est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

### **II - Règles et méthodes attachées à certains postes**

#### **Actif immobilisé**

Les investissements financiers réalisés par la CDC sont effectués sous forme de pensions livrées et, à compter de 2014, d'emprunts obligataires émis par des Etats membres de l'Union Monétaire Européenne. Ces titres sont inscrits en Immobilisations financières pour tenir compte de l'objectif assigné à ce portefeuille. En effet, ces placements sont destinés à assurer l'équilibre des années déficitaires du Fonds qui ont été déterminées à partir des prévisions de l'exercice en cours et des quinze exercices suivants.

#### **Frais de gestion**

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de l'ATC-ICNA des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération annuelle fixée par la convention signée par les deux parties. Cette rémunération représente 0,90 % du montant des prestations servies ainsi que 0,30 % de la moyenne des actifs valorisés.

### **III – Faits caractéristiques**

Une nouvelle convention de gestion administrative et financière a été signée en fin d'année 2014, qui annule et remplace intégralement la convention du 05 février 1999.

Elle autorise désormais la CDC, en plus des pensions livrées et conformément à la politique de placements décidée par la DGAC, à placer les réserves du fonds en emprunts obligataires émis par des Etats membres de l'Union Monétaire Européenne.

Au 31/12/2014, aucun placement en emprunts obligataires n'avait été réalisé.

LES COMPTES ANNUELS  
L'ANNEXE COMPTABLE

**NOTES SUR LE BILAN**

Immobilisations financières

Le montant total des immobilisations financières s'élève à 34 357 530 € à la clôture de l'exercice contre 39 112 866 € en 2013, soit une diminution de 12 %.

**TITRES PRIS EN PENSIONS LIVREES AU 31 DECEMBRE 2014**

(en euros)

PENSIONS LIVREES		MONTANT MIS EN PENSION	VALORISATION LINEAIRE	INTERETS COURUS
Début pension	Date échéance			
05/01/2001	30/04/2015	278 061	566 485	288 423
05/01/2001	30/06/2015	682 249	1 365 645	683 396
05/01/2001	01/07/2015	760 160	1 521 638	761 478
06/01/2003	30/04/2016	455 943	782 058	326 115
06/01/2003	31/01/2017	113 028	196 498	83 470
05/01/2005	30/04/2017	530 903	760 504	229 601
06/01/2003	01/07/2017	111 825	195 536	83 711
05/01/2005	30/04/2018	538 411	781 459	243 048
01/07/2005	30/04/2015	735 865	999 843	263 978
05/01/2006	30/04/2015	740 170	987 547	247 377
05/01/2006	30/06/2016	3 522 132	4 740 417	1 218 285
05/01/2006	30/04/2017	596 772	819 722	222 950
03/07/2006	01/07/2021	4 705 475	6 870 087	2 164 612
05/01/2007	01/07/2021	2 506 384	3 499 681	993 297
02/07/2007	28/04/2017	964 061	1 378 668	414 607
07/01/2008	28/04/2017	662 646	899 102	236 456
07/01/2008	30/04/2018	746 962	1 021 991	275 029
01/07/2008	31/01/2017	1 300 001	1 773 938	473 937
05/01/2009	31/01/2019	167 046	208 766	41 720
05/01/2009	31/01/2020	170 439	214 652	44 213
05/01/2009	31/01/2022	185 830	238 120	52 290
05/01/2010	30/04/2015	580 878	656 589	75 711
05/01/2010	29/04/2016	400 525	458 945	58 420
01/07/2010	30/04/2018	977 340	1 104 762	127 422
05/01/2011	30/04/2015	789 900	857 384	67 483
05/01/2011	30/04/2016	393 815	433 461	39 646
02/07/2012	30/04/2018	982 916	1 024 032	41 116
<b>TOTAL</b>		<b>24 599 736</b>	<b>34 357 530</b>	<b>9 757 793</b>



La variation des titres pris en pension de 3 899 414 € correspond à 6 pensions livrées à échéance en 2014 :

- 1 095 571 € début de pension janvier 2001
- 326 570 € début de pension janvier 2001
- 405 523 € début de pension juillet 2004
- 1 303 299 € début de pension janvier 2005
- 421 620 € début de pension juillet 2010
- 346 831 € début de pension juillet 2011.

Aucune nouvelle prise en pension n'a été effectuée en 2014.

Les intérêts courus, soit 9 757 793 €, correspondent à la différence entre la valeur d'acquisition des titres de pensions et leur valorisation linéaire au 31 décembre 2014.

Créances et comptes rattachés :

o Titres pris en pensions livrées CT et intérêts courus

(en euros)

PENSIONS LIVREES COURT TERME		MONTANT MIS	VALEUR FINALE	INTERETS COURUS
Début de pension	Échéance	EN PENSION		DU 01/07/2014 AU 31/12/2014
30/06/2014	30/06/2015	37 858	39 224	683
01/07/2014	30/06/2015	264 986	276 630	5 822
<b>TOTAL</b>		<b>302 844</b>	<b>315 854</b>	<b>6 505</b>

o Produits à recevoir DGAC

Deux versements, d'un montant de 928 257 € et 45 638 €, ont été reçus début janvier 2015 de la part de la DGAC au titre du financement 2014.

o Fournisseurs et prestataires débiteurs

Un avoir sur frais administratif est comptabilisé pour 5 688 €. Il correspond à la différence entre le montant de la facture 2014 et les acomptes calculés sur la facturation 2013 versés au cours de l'exercice.

# LES COMPTES ANNUELS

## L'ANNEXE COMPTABLE

### Valeurs mobilières de placement

#### **PORTEFEUILLE VALORISE AU 31 DECEMBRE 2014**

(en euros)

Intitulés	Code valeur	Quantités	VALEUR BILAN Stocks	VALEUR BOURSIERE	PLUS OU MOINS VALUES LATENTES
<b>Fonds Communs de Placement</b>					
UNION CASH	FR0000979825	31	15 848 048	15 851 372	3 324
<b>TOTAL</b>			<b>15 848 048</b>	<b>15 851 372</b>	<b>3 324</b>

Les entrées des OPCVM sont comptabilisées au prix d'acquisition, les sorties en coût moyen pondéré. Ces placements n'étant pas en moins-values latente, aucune dépréciation n'est constatée à la clôture des comptes.

### Capitaux propres

Le report à nouveau correspond aux résultats cumulés depuis la création du fonds.

### Dettes et comptes rattachés

Le compte des impayés sur prestations (300 €) représente le portefeuille des prestations impayées détenu par le fonds au 31 décembre 2014.

Il est précisé que l'enregistrement d'une échéance impayée ou suspendue provoque la suspension du paiement des échéances suivantes, jusqu'à la remise en paiement, l'annulation ou la neutralisation de l'allocation.

La somme de 315 € correspond aux frais de conservation du compte titres des trois derniers mois de l'année.

Les cotisations sociales du mois de décembre 2014 pour un montant total de 138 194 € ont été versées à l'ACOSS en janvier 2015.

# LES COMPTES ANNUELS

## L'ANNEXE COMPTABLE

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### Financement principal

Ce compte enregistre les contributions versées par la DGAC.

#### **DETAIL DES VERSEMENTS**

(en euros)

DATE	MONTANT	PERIODE
31/12/2013	5 900 000,00	produits perçus en 2013
07/02/2014	911 401,93	janvier
10/04/2014	43 533,01	janvier
06/03/2014	909 659,06	février
23/05/2014	44 180,43	février
04/04/2014	913 740,76	mars
23/05/2014	43 275,41	mars
06/05/2014	910 353,29	avril
04/06/2014	43 159,44	avril
05/06/2014	921 620,94	mai
02/07/2014	42 970,25	mai
04/07/2014	43 501,82	juin
07/07/2014	905 884,54	juin
06/08/2014	907 402,31	juillet
07/08/2014	43 306,54	juillet
05/09/2014	920 104,71	août
01/10/2014	43 481,98	août
07/10/2014	911 914,13	septembre
05/11/2014	44 286,89	septembre
04/11/2014	1 107 275,45	octobre
03/12/2014	53 242,32	octobre
03/12/2014	966 158,39	novembre
05/12/2014	45 020,78	novembre
05/12/2014	437 365,00	complément abondement
06/01/2015	928 256,65	décembre
16/01/2015	45 638,03	décembre
<b>TOTAL</b>	<b>18 086 734,06</b>	

#### Prestations servies

Elles augmentent de 796 527 € (+ 5 %) par rapport à 2013, notamment en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (1 383 allocataires en 2014, 1 296 en 2013) et du versement d'un rappel de prime de technicité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014 pour un montant global de 435 K€.

#### Frais de gestion

Le montant de la facture des frais de gestion s'élève à 323 409 € dont des frais de banque et de commission de conservation des actifs financiers pour 2 006 €.

Produits financiers

Ils correspondent :

- aux revenus des titres pris en pension livrée court terme pour 15 098 € (dont 6 505 € au titre des intérêts courus sur les pensions livrées à échéance du mois de juin 2015)
- aux revenus des titres pris en pension long terme pour 1 202 994 € (dont 73 359 € correspondant aux intérêts 2014 sur les six pensions livrées long terme arrivées à échéance dans l'année et 1 129 634 € au titre des intérêts courus sur les pensions livrées long terme détenues par le fonds au 31 décembre 2014)
- aux produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement pour 26 605 €.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Le résultat excédentaire de l'exercice 2014, soit 1 147 314 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels de l'ATC ICNA**

**(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

A la Direction des Retraites et de la Solidarité  
**ATC ICNA**  
5, rue du Vergne  
33059 Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels de l'ATC ICNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer notre conclusion sur ces Comptes.

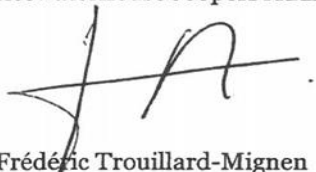
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charges des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles comptables françaises, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ATC ICNA au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 juin 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

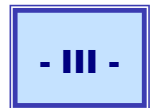


Frédéric Trouillard-Mignen

Mazars



Pascal Parant



- ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.
- ATC : Allocation Temporaire Complémentaire.
- CDC : Caisse des dépôts et consignations
- CFE : Caisse des français à l'étranger
- DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.
- FCP : Fonds Communs de Placement.
- ICNA : Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne.
- ISQ : Indemnité Spéciale de Qualification.



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

[retraitesolidarite.caissedesdepots.fr](http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr)

Tél. : 05 56 11 41 23